

## DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Délibération n°2025-063

### Séance du 22 SEPTEMBRE 2025

#### Nombre de membres

Afférents au Conseil Municipal	: 19
En exercice	: 19
Présents	: 18
Qui ont pris part à la délibération	: 19
<u>Date de la Convocation</u>	: 12/09/2025
<u>Convocation affichée et diffusée le</u>	: 12/09/2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-deux septembre, à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur VALLOS Frédéric, Maire,

**PRESENTS** : M. VALLOS Frédéric, M. AKNIN Daniel, Mme BOURDELEAU Alexandra, Mme BRUYAS Séverine, M. COLLET Baptiste, M. DA COSTA Jean, GAUTIER WILL Pascale, Mme GENEVOIS Annie, Mme GONZALEZ Sindy, M. GROSSAT Gilles, M. GAY Richard, M. HENRY Christophe, Mme HENRY Marie- Claude, M. JACQUET Alain, M. PERRAUD Sylvain, M. PETIT Clément M. ROCHE Gilles et Mme SOUZY Eva.

#### ABSENT :

#### POUVOIR :

Mme MARTIN GAJAC Corinne, a donné pouvoir à Mme Pascale GAUTIER-WILL

Mme GONZALEZ Sindy a été nommée secrétaire de séance.

**OBJET** : Approbation de la convention constitutive d'un groupement de commandes pour la passation d'un marché public en vue de l'achat de prestation de services de contrôle des points d'eau incendie.

Vu l'article L1414-3 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Commande Publique,

Vu le projet de convention constitutive du groupement de commandes pour la passation d'un marché public en vue de l'achat de prestation de services de contrôle des points d'eau incendie.

Considérant que le marché public portant sur l'achat de prestation de services de contrôle de points d'eau incendie passé suite à la constitution d'un groupement de commandes entre la Communauté de Communes Dombes Saône Vallée et les communes adhérentes prend fin le 22 avril 2026,

Considérant la nécessité de procéder à une nouvelle mise en concurrence avec publicités en vue de la conclusion d'un marché public pour l'achat de prestation de contrôle des points d'eau incendie,

Considérant l'intérêt financier de mutualiser les procédures de mise en concurrence et la volonté des co-contractants de constituer un groupement de commandes afin de réaliser des économies d'échelle,

Dans ce cadre, il est nécessaire de lancer une nouvelle procédure de mise en concurrence avec publicités.

Monsieur le Maire explique au conseil municipal que la Communauté de Communes Dombes Saône Vallée propose que, dans la continuité du groupement de commandes lié à la passation du marché public en vue de l'achat de prestation de services de contrôle des points d'eau incendie, soit constitué,

conformément aux articles L. 2113-6 et L. 2113-7 du Code de la Commune  
groupement de commandes entre la communauté de communes et ses

Envoyé en préfecture le 26/09/2025  
Reçu en préfecture le 26/09/2025  
Publié le 26/09/2025  
ID : 001-210103479-20250922-2025063-DE

Reçu en préfecture le 26/09/2025  
Publié le 26/09/2025  
S2LO

L'adhésion au groupement de commandes pour la Communauté de Communes Dombes Saône Vallée comme de ses communes membres s'effectuera par la signature de la convention constitutive du groupement de commandes par une personne habilitée, après approbation du principe de cette adhésion par les assemblées délibérantes.

La convention prévoit notamment, la désignation de la Communauté de Communes Dombes Saône Vallée en tant que coordonnateur et détermine le montant de la participation financière de chaque membre devant être versée au coordonnateur (100 euros par membre), la passation d'un marché public de type accord-cadre à bons de commande tel que défini à l'article L. 2125-1, R. 2162-13 et R. 2162-14 du Code de la Commande Publique.

Si l'estimation financière du marché requiert une procédure d'appel d'offres en application des dispositions des articles L. 2124-2, R. 2124-2 et R. 2161-2 à R. 2161-5 du Code de la Commande Publique, la commission d'appel d'offres compétente est celle du coordonnateur du groupement de commandes soit celle de la communauté de communes Dombes Saône Vallée (CCDSV).

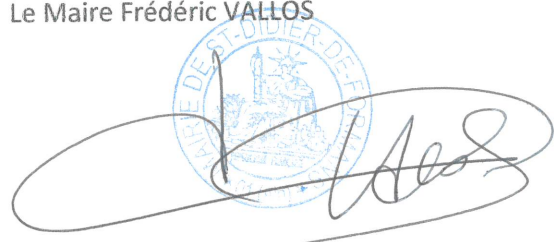
Les modalités précises d'organisation et de fonctionnement du groupement sont formalisées dans la convention constitutive annexée à la présente délibération.

Le conseil municipal à l'unanimité après discussion :

- **APPROUVE** le principe de constitution d'un groupement de commandes permettant l'achat de prestation de services de contrôle des points d'eau incendie des membres du groupement ;
- **APPROUVE** les termes de la convention constitutive du groupement de commandes pour la réalisation de prestation de services de contrôle des points d'eau incendie, annexée à la présente délibération ;
- **DIT** que si la procédure de mise en concurrence requise est une procédure d'appel d'offres en application des dispositions des articles L. 2124-2, R. 2124-2 et R. 2161-2 à R. 2161-5 du Code de la Commande Publique, la commission d'appel d'offres compétente sera celle du coordonnateur du groupement de commandes, soit la Communauté de Communes Dombes Saône Vallée,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention de groupement et tout document afférent à ce groupement de commandes ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président de la Communauté de communes Dombes Saône Vallée (CCDSV) à signer, pour le compte de la CCDSV, coordonnateur du groupement, le marché passé sur le fondement de cette convention et tous les actes administratifs qui en découleront ;
- **DIT** que les frais de gestion inhérents à la procédure, engagés par le coordonnateur, sont assurés par les membres du groupement de la manière suivante : une cotisation fixe de 100 euros par membre du groupement versée au coordonnateur la première année.
- **DIT** que les crédits résultant de l'exécution des contrats passés dans le cadre de ladite convention seront inscrits au budget.

Ainsi fait et délibéré le 22 septembre 2025

Pour extrait conforme,  
Le Maire Frédéric VALLOS



Signature of Frédéric Vallos, Mayor, with official stamp of the Communauté de Communes Dombes Saône Vallée.

La secrétaire de séance  
Sindy GONZALEZ



Signature of Sindy Gonzalez, Secretary of the meeting.